

39. Pointre, OAP « Cœur de village »

Contexte

Le cœur de bourg comporte encore quelques possibilités de densification, en respectant les qualités patrimoniales et architecturales et en recherchant la mutualisation des infrastructures récemment créées.

Principes d'aménagement

- › **Proposer une offre de logements diversifiée (individuel/mitoyen) en cœur de village**
- › **Optimiser les accès entre la rue du Général Michel et la rue de la Liberté (réaménagement de deux voies privatives existantes), via une desserte unique**
- › **Conserver les qualités patrimoniales aux abords de la mairie et de l'église : maintien du mur et de la tourelle en pierre, dégagement du talus**

Caractéristiques des îlots

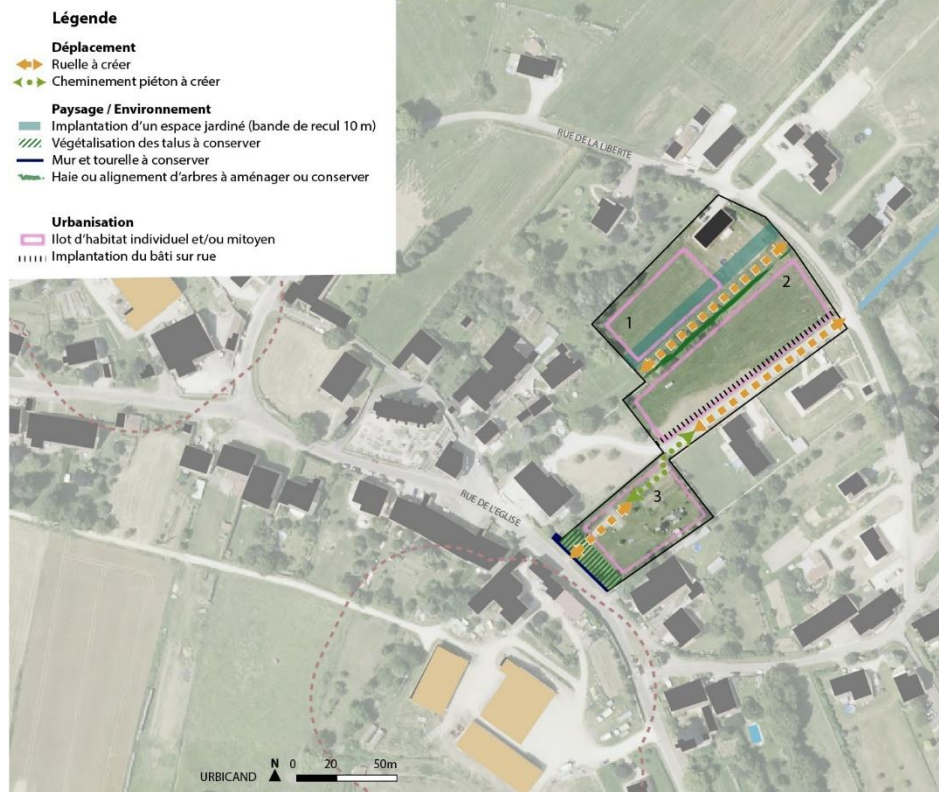
L'aménagement, le traitement et l'urbanisation des tènements des îlots sont subordonnés à la réalisation de plusieurs opérations d'aménagement d'ensemble.

Ilot 1 :

- 1 logement individuel
- Dégagement des jardins privatifs à l'arrière, sur une bande de 10m de large

Ilot 2 :

- 4 logements individuels et/ou mitoyens
- Implantation du volume principal sur rue et sens d'implantation libre (parallèlement ou perpendiculairement à la voie de desserte)

**Ilot 3 :**

- 1 logement individuel
- Maintien des talus végétalisés sur une bande de recul égale ou supérieure à 10 m par rapport à la rue

Objectif de 6 logements sur une superficie de 9 800 m²
Densité urbaine brute de 6 logements à l'hectare

Références à valeur d'illustration**Ilot 3**

Volumes bâtis comparable aux fermes jurassiennes

Création d'une rue aux usages partagés